

## Rendre des comptes – un choix politique

par Jonathan Cohen, National Organization for Men Against Sexism (NOMAS)

Relu par Phyllis B. Frank

La reddition de comptes est devenue un mot d'ordre dans le mouvement pour mettre fin à la violence conjugale. Il est presque impossible d'exercer un métier qui traite de la violence conjugale sans entendre parler de la reddition de comptes. Mais si certains soupirent à entendre ces mots, pour les femmes battues, celles qui les défendent et leurs allié-es, c'est un principe essentiel dans le mouvement pour la liberté.

La reddition de comptes, en ce qui concerne le travail contre les violences conjugales, est un terme souvent mal compris. Traditionnellement, la reddition de comptes renvoie au fait que des gens avec moins de pouvoir et d'autorité doivent répondre de leurs agissements à ceux qui ont plus de pouvoir et d'autorité. Nous voyons ceci sur le lieu de travail. Les salarié-es doivent rendre des comptes à leurs employeurs.

Mais dans les mouvements pour la justice sociale et la liberté, la signification et la pratique de la reddition de comptes sont tout à fait différentes. En fait, c'est un retournement de la signification traditionnelle et s'interprète dans le contexte d'une théorie politique de l'oppression.

L'oppression a un ancrage concret dans le monde. Elle a souvent été inscrite dans le développement et la culture même de chaque pays. Ce n'est pas juste un concept théorique; c'est une réalité avec des bases et des conditions tangibles. L'oppression opère le plus souvent comme une dynamique entre les groupes. Dans le sexisme, le racisme, le classisme, etc, un groupe, le groupe dominant, marginalise et avilit l'autre. Les membres du groupe dominant sont souvent totalement inconscients de cette dynamique. En revanche, celles et ceux du groupe marginalisé sont blessé-es, discriminé-es et nié-es dans leurs droits les plus fondamentaux et sont presque toujours conscient-es et lucide vis à vis de l'oppression qui s'exerce.

Autre facette de l'oppression : dans l'histoire humaine, quand des gens ont été opprimés, ils ont résisté à cette oppression. C'est une vérité intrinsèque à la nature humaine que d'aspirer à la liberté, de combattre et de lutter pour y accéder. Dans chaque coin du globe où des personnes sont opprimées, elles résistent à leur oppression et organisent des mouvements politiques et sociaux pour y mettre fin.

Le sens que nous donnons à la reddition de comptes, dans le contexte de mouvements politiques et sociaux pour la justice et la liberté, est le suivant : les membres des groupes dominants, ceux qui possèdent plus de pouvoir, d'autorité et de privilèges, doivent rendre des comptes aux membres des groupes opprimés ou marginalisés - dans l'effort pour mettre fin à toutes les oppressions. Comme les personnes opprimées ou marginalisées sont les cibles de discrimination, de marginalisation et de violence, elles sont les expertes de l'oppression (le racisme, le sexisme, le classisme, etc) qu'elles subissent quotidiennement. L'oppression a naturellement pour effet de rendre les privilèges et les avantages invisibles aux membres des groupes dominants qui en bénéficient. De telle sorte qu'ils ne sont pas confrontés aux réalités des préjudices qu'ils infligent au groupe opprimé.

Par contre, les réalités de l'oppression sont évidentes et visibles pour les personnes opprimées. Leur survie même exige une connaissance intime de la dynamique de l'oppression exercées contre elles. Nous sommes donc d'avis qu'il importe de voir en elles les leaders des mouvements pour mettre fin à l'oppression. Elles savent mieux ce que signifie le fait d'être la cible de l'oppression et elles savent mieux quelles stratégies seront les plus efficaces pour mettre fin à cette oppression.

Rendre des comptes signifie donc que les personnes qui ne sont pas du groupe marginalisé doivent écouter les voix des opprimé-es, répondre à leurs attentes et accepter leur leadership. Les personnes qui le font sont mentionnés comme des *alliées* dans la lutte pour la justice.

Dans l'effort pour mettre fin à la violence conjugale, il est décisif d'écouter les voix des femmes, particulièrement celles des femmes battues et les voix de celles qui les défendent. Indépendamment de leurs bonnes intentions, les maladresses, les erreurs de jugement ou de stratégie de la part des allié-es peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour des femmes battues et leurs enfants. La mise en danger de ces vies est un risque très réel pour les personnes qui ne sont pas vigilantes quant à cette pratique de reddition de comptes.

Écouter les voix des femmes ne signifie pas écouter cette femme-ci ou cette autre femme là-bas, ou essayer de comprendre quel groupe de femmes écouter. Il s'agit plutôt de comprendre comment entendre la voix collective des femmes battues et du mouvement regroupant ces femmes. Effectuée judicieusement, cette pratique fournira un corpus de pensée, d'expérience, de théorie et d'analyse issues de milliers de femmes pendant des décennies de luttes. En y mettant de l'attention et de l'application, ce n'est pas si dur de comprendre ce que les voix collectives de femmes battues disent.

Nous tou-tes qui travaillons à contrer la violence conjugale, nous devrions rendre des comptes aux femmes battues et à celles qui les défendent. Par « Nous tou-tes », je veux dire chaque personne dans chaque secteur de la communauté - du système judiciaire pénal aux services sociaux, aux communautés religieuses, etc. Cela signifie que le leadership des femmes battues et de celles qui les défendent doit jouer un rôle central dans tous les efforts de la communauté pour mettre fin à la violence conjugale. Cela ne signifie pas que celles qui défendent les femmes battues aient simplement un siège à la table, mais que tout le monde appuie leurs recommandations.

**Notre définition de la reddition de comptes conteste en profondeur un système où la convention veut que les gens qui ont le moins de pouvoir doivent répondre de leur agissements à ceux qui en ont le plus.**

Dans bien des tentatives de coalitions communautaires, il existe une table de concertation qui travaille à bâtir et améliorer une réponse collective et coordonnée face à la violence conjugale. Cette table regroupe des représentant-es d'organisations communautaires et d'institutions comme des policiers-ères, des officiers de probation, des procureur-es, des juges, des thérapeutes, des infirmiers-ères, des enseignant-es, des animateurs-trices de programmes pour conjoints agresseurs, des membres de communautés religieuses, etc. Une façon de mettre ce concept de reddition de comptes en pratique, serait que la prise de décisions parmi ces divers représentant-es ait lieu comme suit:

***Chaque représentant-e possède à égalité avec les autres une voix ou un « droit à la parole », à une exception: les représentantes des femmes battues, celles qui les défendent et/ou leurs organisations. Elles seules disposeraient d'un pouvoir de veto sur toute décision prise par la coalition ou la table de concertation.***

L'instauration et la pratique d'une telle politique dans chaque communauté constitueraient une avancée importante dans l'effort pour rendre des comptes aux femmes battues, pour déplacer le pouvoir dans notre lutte, pour aider et autonomiser les femmes battues et pour construire le mouvement visant à éradiquer la violence conjugale.

Source : « *The Politics of Accountability* » (1987): <http://www.nomas.org/node/123>

Lire aussi Barbara J. Hart, *Coordinated Community Approaches to Domestic Violence* - <http://www.ncdsv.org/images/Coordinated%20Community%20Approaches%20to%20DV.pdf>

Traduction : Yeun L-Y. Révision : Martin Dufresne